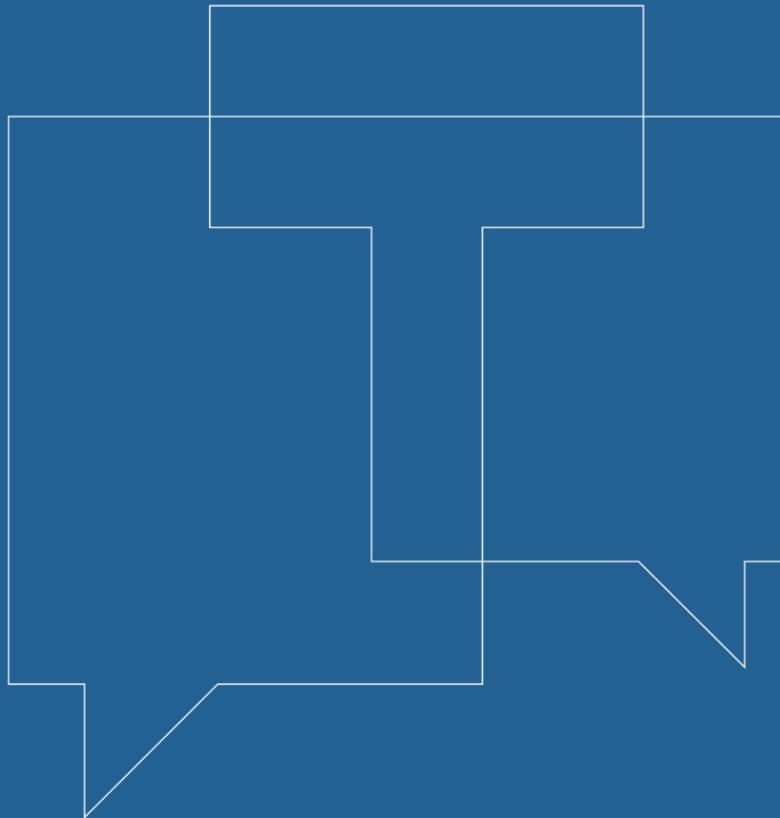


COMPTE RENDU DE RENCONTRE

COMITÉ DE VIGILANCE

LIEU D'ENFOUSSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

3 septembre 2025



Préparé pour :



TABLE DES MATIÈRES

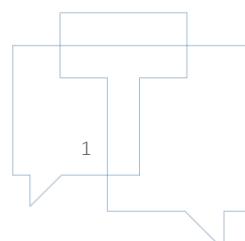
1	Accueil des membres	2
2	Adoption de l'ordre du jour.....	2
3	Validation du dernier compte rendu	2
4	Visite des installations extérieures du GARAF	2
5	Actions de suivi.....	5
5.1	Taux préférentiel pour les résidents au poste de citoyens.....	5
5.2	Communication des résultats des échantillonnages dans la rivière Saint-François auX COGESAF et GARAF	5
5.3	Durée de l'entente avec la Ville pour le rejet d'eau	5
6	PFAS.....	6
7	Performance environnementale	9
7.1	Biogaz	9
7.2	Bilan des GES.....	12
8	Suivi du déplacement de l'entrée.....	14
9	Registre des activités.....	15
10	Divers et prochaine rencontre	16

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des présences

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Présentation visuelle



1 ACCUEIL DES MEMBRES

M. Marc-Olivier Lamothe, directeur régional du LET de Drummondville pour WM, souhaite la bienvenue aux membres à cette troisième rencontre du Comité de vigilance en 2025. Un tour de table est effectué pour présenter un nouveau membre, M. Gilles Perreault, représentant du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF).

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption. Il annonce que le sujet des PFAS a été ajouté à l'ordre du jour en raison de sa présence dans l'actualité.

L'ordre du jour est adopté et figure à l'annexe 2.

3 VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU

M. Craft demande aux membres si le compte rendu de la dernière rencontre était représentatif. Une membre suggère de préciser que les camions en provenance de la MRC ne viennent pas au site uniquement le mercredi, mais principalement cette journée-là.

Le compte rendu, incluant l'ajustement, est validé par les membres.

4 VISITE DES INSTALLATIONS EXTÉRIEURES DU GARAF

M. Patrick Lampron, coordonnateur du GARAF, anime la visite des installations extérieures du GARAF. Il débute par la présentation de l'arche menant vers l'arrière de la maison, qui a été construite par la compagnie Eskair. Il explique ensuite que des activités sont organisées pour les élèves dans cet espace, par exemple de la géocache et de l'écoute de chauve-souris. Un cabanon a également été installé pour entreposer le matériel. Il y a de l'électricité à l'intérieur de celui-ci, alors il reste seulement à installer un projecteur. Tous ces aménagements ont été complétés à l'automne 2024, et la teinture du bois a eu lieu à l'été 2025.

Par la suite, les membres se dirigent vers les sentiers, qui ont été tracés par les élèves du GARAF pendant la pandémie. Ces derniers ont aussi participé à la caractérisation des milieux humides avec l'UDA pour faire le tracé et les aménagements, réalisés par Eskair.

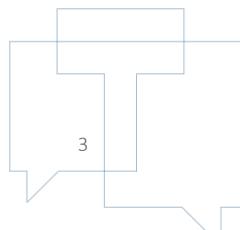


Les sentiers se rendent à la classe extérieure, qui est munie d'un tableau blanc. La théorie est principalement donnée à l'intérieur de la maison et ils utilisent la classe extérieure pour les dernières consignes avant de débuter les activités. Les élèves apprennent le même type de matières qu'à l'école, mais le contexte de la maison GARAF et ses aménagements favorisent grandement l'apprentissage.

Il ajoute qu'ils utilisent les installations en hiver pour l'écoute des oiseaux nocturnes et qu'ils peuvent entendre des coyotes dans les enregistrements.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

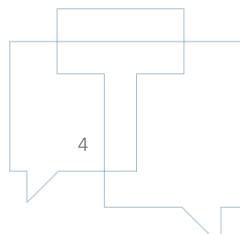
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Avez-vous utilisé le bois recueilli sur le site pour les aménagements?	M. Lampron répond que c'était ce qu'ils avaient prévu au départ, mais qu'ils ont pu seulement utiliser une petite partie. En effet, il y avait beaucoup de mélèze sur le site, n'étant pas idéal pour le besoin. Ils ont toutefois utilisé ce bois pour faire les copeaux des sentiers.
Lors des activités extérieures avec les élèves, est-ce qu'il y a des consignes au niveau de l'habillement?	M. Lampron répond que les élèves doivent toujours porter des vêtements longs, des souliers fermés et avoir les cheveux attachés pour toutes les sorties GARAF. Il ajoute qu'aucun élève n'a été piqué par des tiques.
Y a-t-il une couche de gravelle en dessous des copeaux de bois dans les sentiers ?	M. Lampron répond que non.
Quand est-ce que la classe extérieure a-t-elle été complétée?	M. Lampron répond que les aménagements ont été complétés en novembre dernier.
Est-ce que la présence de coyotes préoccupe les élèves?	M. Lampron répond que non et ajoute qu'il y a aussi une présence de lynx et des pékans sur le territoire.



Êtes-vous préoccupés par la rage chez les rats laveurs?	M. Lampron répond qu'ils ne croisent pas de rats laveurs dans la forêt, mais qu'ils peuvent en voir sur leurs caméras. Si la rage chez les animaux se rend au Centre-du-Québec, ils devront prendre certaines mesures de précaution.
Quel est le coût approximatif de la classe extérieure?	M. Lampron répond qu'il pourrait revenir au Comité avec la réponse exacte, mais précise que c'est un partenariat entre WM et Desjardins. Le cabanon, à lui seul, équivaut à environ 20 000 \$.
C'est un exemple intéressant à reproduire ailleurs dans la région.	
Est-ce que le grand public peut venir dans les sentiers et utiliser les aménagements?	M. Lampron répond que le terrain est normalement une propriété privée de WM, mais qu'ils savent que des gens y vont quand même. Il ajoute qu'il n'y a jamais eu de vandalisme à la maison GARAF.
Quelle est la distance totale des sentiers?	M. Lampron répond que les sentiers totalisent environ 1,5 km.
Est-ce que les élèves ont travaillé avec Eskair dans la construction des sentiers?	M. Lampron répond que non, ils ont plutôt contribué à la conception initiale. Les plans ont grandement changé avec les conseils d'Eskair.

Actions de suivi

1. Coûts approximatifs des aménagements extérieurs du GARAF.



5 ACTIONS DE SUIVI

5.1 TAUX PRÉFÉRENTIEL POUR LES RÉSIDENTS AU POSTE DE CITOYENS

M. Lamothe rappelle que le taux de base au poste de citoyens est de 95\$ par tonne. Il précise ensuite que le taux préférentiel pour les résidents de la MRC de Drummond était de 46,32\$ par tonne en 2024, et qu'il sera indexé à 47,39\$ par tonne cette année.

5.2 COMMUNICATION DES RÉSULTATS DES ÉCHANTILLONNAGES DANS LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS AUX COGESAF ET GARAF

M. Lamothe annonce qu'à la suite d'une demande lors de la présentation sur le suivi des eaux, les résultats des échantillonnages de la rivière Saint-François seront désormais envoyés au COGESAF et au GARAF après la rencontre de septembre, une fois le compte rendu de la rencontre de juin approuvé.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Faites-vous le suivi des eaux une fois par année?	M. Lamothe répond qu'ils font trois campagnes d'échantillonnage par année (mai, juillet et octobre), et qu'ils présentent les résultats de l'année précédente une fois par année au Comité, à la rencontre de juin. Cette année, ils ont présenté les résultats de la campagne de 2024.

5.3 DURÉE DE L'ENTENTE AVEC LA VILLE POUR LE REJET D'EAU

M. Lamothe rappelle que l'entente initiale pour le rejet d'eau avec la Ville était prévue jusqu'en 2032. Il annonce que suite à des discussions l'année dernière, l'entente a été renouvelée jusqu'en 2056. Cela permet d'assurer la gestion des eaux du site pour une longue durée, même une fois le site fermé.

6 PFAS

M. Lamothe rappelle que le sujet des PFAS a été ajouté aux points thématiques de la rencontre en raison de leur présence dans les médias récemment. Il propose au Comité de faire une brève présentation sur ce que sont les PFAS.

Il explique que les PFAS sont des composés chimiques très stables et résistants, qui sont donc utilisés dans beaucoup de produits. Notamment, ils ont des propriétés ignifuges, antiadhésives et imperméabilisantes, ce qui les rend utiles pour les mousses ignifuges, les revêtements antiadhésifs et même certains produits de beauté. On les retrouve partout autour de nous et dans plusieurs produits domestiques. Les sources d'exposition sont nombreuses, par exemple par l'alimentation, l'inhalation et l'absorption. L'exposition à long terme à certains PFAS peut être associée à des effets potentiels à la santé, de-là les inquiétudes de la population.

Il présente ensuite les pistes de solutions :

- L'éducation et la sensibilisation – plus les gens sont au courant, plus ils peuvent faire attention.
- Réduction ou élimination à la source – il faut pousser les instances à réduire, mais cela ne peut s'exécuter du jour au lendemain.
- Réglementation – il n'y a présentement pas de réglementation pour le traitement des eaux usées, alors il est difficile de savoir où se diriger.
- Confinement ou traitement.

Pour ce qui est du site de Saint-Nicéphore, plusieurs déchets acheminés au site peuvent contenir des PFAS. Toutefois, il est important de considérer que les cellules sont étanches et les données prises depuis les 30 dernières années démontrent qu'ils ont le contrôle sur les contaminants. S'il n'y a pas d'autres contaminants qui sortent des parois du site, il n'y a pas de raison que ce soit le cas pour les PFAS. Ils ont également une des filiales de traitement des eaux les plus performantes du Québec, et il n'y a pas un rejet direct à l'environnement. M. Lamothe assure que WM va collaborer avec le ministère dès que des normes seront instaurées.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Dans les exemples de produits domestiques pouvant contenir des PFAS (diapositive 12), il y a l'eau du robinet. Est-ce que cela signifie que cette eau aurait été contaminée?	M. Lamothe confirme et précise que l'eau utilisée pour l'eau potable de la Ville provient de la rivière.
Un article est sorti il y a quelques semaines disant qu'il y avait une forte concentration de PFAS dans les eaux sortant du site d'enfouissement de Saint-Nicéphore.	M. Lamothe explique qu'ils ne sont pas au courant de la méthodologie suivie, l'endroit choisi ni les équipements utilisés pour cet échantillonnage. Il clarifie que certains équipements faits de plastiques pouvant eux-mêmes contenir des PFAS peuvent affecter les résultats. Une membre ajoute que l'article donnait l'impression que les concentrations provenaient de l'eau de consommation, mais c'était plutôt pour l'usine de traitement des eaux usées.
Vous faites un prétraitement au site avant de rejeter dans le réseau de la Ville et cette eau peut être faiblement contaminée. Les données ont probablement été prises à ce moment et la concentration est supérieure à ce qui est observé ailleurs.	M. Lamothe confirme, mais précise que WM ne produit pas de PFAS, ils les reçoivent. Il y en a partout au Québec, mais aucune réglementation n'est en vigueur.
L'inquiétude est au niveau de la présence de PFAS dans la rivière. Est-ce que l'usine traite jusque-là?	Une membre représentant la Ville de Drummondville explique que le rejet est en aval de la prise d'eau. Elle rappelle qu'il faut que le gouvernement donne des directives pour le traitement des PFAS, mais qu'il faut comprendre que le problème initial



	provient de la conception des produits, que tout le monde consomme et par la suite se départit dans les déchets.
S'il y a une réelle problématique associée aux PFAS, il faut faire quelque chose.	M. Craft explique que le ministère a commencé par réglementer les matières résiduelles fertilisantes (MRF) en raison d'une situation d'importation de boues des États-Unis, et qu'il y a maintenant des interdictions. Le traitement des eaux usées sera probablement la prochaine étape.
En Europe, ils ont déjà des produits certifiés sans PFAS.	
Avez-vous d'autres filières de WM qui testent des traitements des PFAS?	M. Lamothe répond que non, mais qu'ils ont des équipes en traitement des eaux qui suivent le sujet de près. Les sites aux États-Unis sont plus avancés.
Existe-t-il des traitements des PFAS?	M. Lamothe confirme qu'il existe plusieurs types de traitements, mais que ce n'est pas simple, car il y a toujours un résidu associé dont il faut faire la gestion. Si l'on remet le résidu dans le cycle de l'enfouissement, la concentration va simplement augmenter. Dès qu'il y aura des normes, WM va s'y arrimer. Il rappelle que l'eau potable de la MRC n'est pas en lien avec les opérations de WM.
Serait-il possible de faire des échantillonnages pour démontrer qu'il n'y a pas de PFAS?	M. Lamothe répond que c'est ce qui est prévu, mais qu'ils ne peuvent pas procéder à la collecte de données tant qu'ils n'ont pas de protocole d'échantillonnage pour s'assurer que les

	données sont adéquates et comparables. Lorsque ce sera fait, les données seront partagées au Comité.
Est-ce qu'il y a une méthodologie existante aux États-Unis sur laquelle vous pourriez vous fier?	M. Lamothe répond que non et ajoute que l'objectif est de collecter les données de la bonne façon et qu'elles seront présentées de la même manière que les autres données du suivi des eaux. M. Craft explique qu'il est complexe de déterminer les PFAS qui seront normés, car il y en a plus de 5 000.
Sans avoir de norme, serait-il possible de comparer les concentrations de PFAS en amont et en aval du site d'enfouissement pour rassurer la population qu'il n'y ait pas de contamination dans la nappe phréatique?	M. Lamothe répond qu'il va confirmer avec son équipe s'il est possible d'ajouter des échantillonnages des PFAS dans l'étude des eaux au pourtour du site. Il précise toutefois qu'il faudra déterminer comment interpréter les données.

Actions de suivi

2. Présenter les données d'échantillonnages des PFAS lorsque le protocole sera établi par le gouvernement.
3. Vérifier dans quelle mesure des échantillonnages des PFAS en amont et en aval du site peuvent être ajoutés aux suivis des eaux au pourtour du site.

7 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

7.1 BIOGAZ

M. Jasveer Gooljar, ingénieur chez WM, rappelle que les biogaz sont générés par la décomposition des matières organiques enfouies. Le captage de biogaz a commencé sur le site en 1996 de manière volontaire, alors que cela n'est devenu une obligation

réglementaire qu'en 2009. Les détails du règlement (REIMR) sont disponibles en ligne : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2,%20r.%2019>

Il explique que la captation et la valorisation du biogaz peuvent se faire de deux façons. D'abord, des tranchées horizontales sont installées dans les cellules. Ils installent une conduite perforée sur laquelle est déposé un lit de pierre pour soutenir la masse de déchets, puis la membrane géotextile qui sert de séparation. Le tout est recouvert et le dispositif est connecté avec un système d'aspiration.

Ensuite, lorsque l'élévation finale de la cellule est atteinte, ils forent des puits verticaux dans la masse de déchets à une profondeur d'environ 34 mètres. M. Gooljar présente une vidéo illustrant le travail de la foreuse, qui retire le matériel. Il ajoute que le travail est plus long si on retrouve des matières plus solides dans la masse de déchets, comme du béton.

En ce qui concerne la valorisation des biogaz, deux moyens sont utilisés : l'usine de cogénération et les Serres Demers. D'un côté, l'usine de cogénération utilise le biogaz pour alimenter des moteurs afin de créer de l'électricité pour le réseau d'Hydro-Québec. De l'autre, les Serres Demers utilisent la chaleur des moteurs ainsi que le biogaz du site pour chauffer ses serres. Lorsque le gaz n'est pas revalorisé, ils sont tenus de le brûler avec les torchères, car le méthane est un gaz à effet de serre. Ils réussissent à valoriser environ 80% des biogaz en été et 99% en hiver.

Il présente ensuite les données de captation de biogaz :

- 85 puits verticaux
- 89 tranchées horizontales
- Débit moyen de 4 000 pieds cubes par minute dont
 - 2 850 utilisés par l'usine de cogénération pour alimenter :
 - Le réseau d'Hydro-Québec (7.6 MW)
 - Serres Demers (maximum de 1 000 pieds cubes/minutes)
 - 20% du biogaz généré annuellement est brûlé à la torchère, principalement en été (600 à 1 500 pieds cubes/minutes)

M. Lamothe ajoute que le projet de recouvrement final des pentes sud et ouest de la phase 3B-1 sera complété en 2025. D'ici la prochaine rencontre, une autre partie sur la cellule active à l'ouest sera recouverte. En effet, lorsqu'ils sont en mesure de faire du recouvrement final, ils le font pour réduire les odeurs et améliorer le captage.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Sur quel site la vidéo de la foreuse a-t-elle été prise?	M. Gooljar explique qu'elle a été prise à Sainte-Sophie, mais que les travaux seront les mêmes à Saint-Nicéphore, la semaine suivante.
Est-ce le même entrepreneur qu'à Sainte-Sophie qui effectuera les travaux à Saint-Nicéphore?	M. Lamothe confirme et ajoute que c'est une entreprise spécialisée dans le forage de puits verticaux.
Est-ce pour ces travaux que nous avons reçu une alerte odeur?	M. Gooljar confirme.
Est-ce possible que la foreuse touche des produits dangereux qui peuvent exploser, comme des batteries?	M. Lamothe répond que oui. Il ajoute que les équipements peuvent briser, mais il n'y a pas eu de feux ou d'explosion. Les batteries sont majoritairement dans les centres de tri, ou sont détectées dans les camions directement.
Est-ce que le débit moyen de 4 000 pieds cubes/minute change selon le nombre de puits et tranchées actifs sur le site?	M. Gooljar confirme que le débit est en fonction du nombre de puits installés.

Suivi environnemental

M. Gooljar explique que selon le règlement, des suivis trimestriels sont réalisés pour l'échantillonnage de surface afin de vérifier s'il y a eu des dépassements. L'échantillonnage est réalisé à l'aide d'un instrument portatif mesurant les émissions à 15 cm du sol et à chaque 10 secondes. L'appareil est muni d'un GPS enregistrant les concentrations de gaz mesurées et celles-ci sont automatiquement compilées et superposées sur une carte. La limite est de 500 ppmv, et aucun dépassement n'a été relevé cette année grâce aux travaux sur le site. Ils utilisent également un équipement pour mesurer la vitesse du vent, car il peut influencer la dispersion des biogaz et engendrer des résultats fautifs.



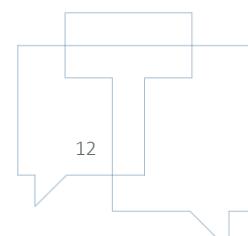
Il présente finalement une carte démontrant le rayon d'influence des puits verticaux, qui est de 30 mètres. Cela les aide dans leur plan de conception des cellules, qui prévoit l'emplacement des conduites pour optimiser la captation.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Avez-vous déjà eu des données en haut de 500 ppmv?	M. Lamothe répond que oui dans le passé, mais qu'ils n'en ont plus depuis qu'ils font du recouvrement final.
Combien de relevés faites-vous par année?	M. Gooljar répond qu'ils font trois relevés par année.
De quand date le dernier relevé?	M. Gooljar répond que le dernier relevé date de mai et juin 2025.
Réussissez-vous à capter l'entièreté du biogaz?	M. Gooljar répond qu'ils réussissent à capter entre 85 % et 90 % du biogaz.
Les Serres Demers avaient arrêté de produire en raison d'une contamination, ont-elles recommencé?	M. Lamothe répond que oui, mais qu'ils ne peuvent plus visiter depuis quelques années pour éviter la contamination. Il ajoute qu'il y a environ deux semi-remorques par jour qui s'y rendent pour le transport de tomates.

7.2 BILAN DES GES

M. Gooljar explique que les gaz à effet de serre (GES) sont nocifs pour l'environnement, car ils emprisonnent les rayons du soleil et augmentent le réchauffement planétaire. Il y a principalement deux types de GES, le méthane et le dioxyde de carbone (CO₂). Dans un site d'enfouissement, il y a plusieurs sources d'émissions de GES, notamment la décomposition des matières organiques, qui représente la majorité des émissions avec 163 219 tonnes de CO₂ équivalent, les torchères, les moteurs pour le biogaz, etc.



Il rappelle ensuite qu'ils ont l'obligation de déclarer les GES émis dans l'atmosphère au plus tard le 1^{er} juin de chaque année. Les gouvernements provincial et fédéral ont chacun leur propre définition et méthode de calcul des GES. Elle consiste à convertir toutes les émissions de GES à leur équivalent en CO₂ afin d'avoir une même unité de calcul. Or, le calcul d'équivalence fédéral n'est pas le même que celui du provincial. Pour le fédéral, une tonne de méthane équivaut à 25 tonnes de CO₂ tandis qu'au provincial, elle équivaut à 28 tonnes.

Selon le rapport envoyé au gouvernement provincial, c'est un total de 200 733 tonnes équivalentes de CO₂ qui ont été émises sur le site en 2024 comparativement à 190 244 tonnes en 2023. Pour le rapport fédéral, ce sont 138 621 tonnes en 2024 contre 124 885 tonnes en 2023. Une augmentation a été observée de 5 % et 11 % respectivement, en raison des nouvelles cellules. En effet, lorsqu'une nouvelle phase est exploitée, un chemin préférentiel se crée pour le biogaz d'anciennes cellules. La différence de pourcentage est expliquée par les différences dans les données requises par le provincial comparativement au fédéral.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que les données de GES de WM sont calculées, ou estimées?	M. Gooljar explique qu'ils font une estimation des données dans les modèles fournis et qu'ils font ensuite les calculs.
Est-ce que la donnée de 163 219 tonnes de CO ₂ équivalent associée à la matière organique provient du calcul provincial ou fédéral?	M. Gooljar répond que c'est la donnée provinciale.
En Europe, des centrales de biométhanisation sont installées en terres agricoles pour créer de l'électricité à partir des matières organiques, qui est ensuite vendue à un prix très élevé. Savez-vous l'ordre de grandeur du prix de l'électricité de l'usine de cogénération vendue à Hydro-Québec?	M. Lamothe répond qu'il ne connaît pas les détails financiers, mais explique qu'ils ont une entente avec Hydro-Québec et qu'ils doivent fournir 7,6 MW. Il ajoute qu'un projet d'usine de biométhanisation va avoir lieu au site d'enfouissement de Sainte-Sophie.

Est-ce la différence entre les équivalences de 25 et 28 tonnes de CO ₂ qui explique l'écart entre les données provinciales et fédérales?	M. Gooljar explique que la différence est principalement due aux données demandées par les deux cadres.
Attendez-vous une croissance maintenue des émissions de GES, ou pensez-vous que la fermeture de cellules pourrait aider à les diminuer?	M. Gooljar explique que le tout dépend des opérations, mais qu'il estime qu'avec le recouvrement final et temporaire à venir, les émissions de GES devraient diminuer cette année.

8 SUIVI DU DÉPLACEMENT DE L'ENTRÉE

M. Lamothe annonce qu'ils ont débuté les travaux en juin dernier et que la nouvelle entrée sera située à environ 400 mètres de l'entrée actuelle, permettant d'accueillir une vingtaine de camions dans l'aire d'attente. Ils ont dû retirer un poteau d'Hydro-Québec pour faire l'entrée et ils font présentement les coulées de béton aux sept jours pour le poste de pesée. Dans deux à trois semaines, ils débuteront le bâtiment de la balance et ils continuent les travaux de conduites électriques, remblais, fossés et éclairage solaire. La mise en service est prévue pour novembre 2025. Une clôture de saule sera installée pour cacher les installations et ils s'arrimeront avec le ministère pour ajuster l'affichage, notamment au niveau de la route 143, pour s'assurer que les gens soient dirigés à l'autre entrée. Il ajoute que le prochain enjeu à adresser sera la vitesse sur la route 143.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Faites-vous affaire avec Solidel pour l'éclairage solaire?	M. Lamothe confirme et ajoute qu'ils travaillent avec des entreprises locales, lorsque possible. Environ 95 % des travaux sont effectués par RGC Construction.
Le remblai sert-il à surélever la balance?	M. Lamothe confirme que cette balance sera plus élevée que l'ancienne pour faciliter l'entretien et la gestion de la

	neige en hiver. C'est le même principe qui a été appliqué à Sainte-Sophie.
Est-ce que la nouvelle entrée est complètement faite en asphalte?	M. Lamothe répond que oui, sauf une zone en gravier pour permettre à l'eau de s'infiltrer quelque part. La majorité est faite en asphalte pour éviter la poussière.
Avez-vous débuté les démarches pour le nouvel affichage?	M. Lamothe répond qu'ils ne peuvent pas débuter avant que le projet soit plus avancé.
Est-ce que le processus avec le ministère pour l'affichage pourrait compromettre la date de mise en service?	M. Lamothe assure que non.
Il serait intéressant d'avoir un suivi à la prochaine rencontre de septembre par rapport à l'expérience du Club du Faisan avec la nouvelle entrée.	M. Lamothe confirme.

Actions de suivi

4. Suivi sur l'expérience du Club du Faisan à la suite du déplacement de l'entrée à la rencontre de septembre 2026.

9 REGISTRE DES ACTIVITÉS

M. Lamothe annonce qu'ils n'ont reçu aucune plainte et aucune visite d'inspecteur du ministère depuis le début de l'année. Il précise que c'est la première fois que cela arrive depuis les dix dernières années.

Il demande aux membres s'ils ont eu des échos de la communauté au niveau des signalements. Un membre mentionne que depuis que le recouvrement a été fait, il n'y a plus d'odeurs perceptibles.



Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que les travaux mentionnés dans l'alerte odeur ont débuté?	M. Lamothe confirme que certains travaux pour les conduites sont en cours, mais ne sont pas problématiques au niveau des odeurs. Les travaux de puits et d'excavation, quant à eux, commenceront le lundi 8 septembre.
Est-ce que les inspecteurs viennent de façon aléatoire?	M. Lamothe répond que oui. Il reçoit habituellement un appel une heure avant la visite.

10 DIVERS ET PROCHAINE RENCONTRE

Pour terminer, M. Craft rappelle que la prochaine réunion est prévue le mercredi 19 novembre 2025 à 18h00.

M. Lamothe remercie les membres pour leur présence. Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 19h41.

Virginie Lefebvre
Responsable du compte rendu

